

Entracte

Entracte... Al'évocation de ce mot, c'est d'abord toute une atmosphère qui nous vient à l'esprit : du velours rouge, des dorures et des miroirs étincelant sous l'éclairage rétabli à la fin de la première partie du spectacle, une salle qui se vide partiellement, l'ambiance feutrée des couloirs et escaliers du théâtre, le foyer rempli des conversations retenues pendant une heure ou deux, le bruit chaleureux des retrouvailles entre habitués...

Et pourtant, cette vision ne relève-t-elle pas dans une large mesure du cliché ? Le spectacle vivant vit depuis bien longtemps dans d'autres lieux que le théâtre à l'italienne, l'acte n'est guère vraiment marqué que dans les œuvres du patrimoine classique, tandis que l'entracte est bien souvent escamoté, tant il risque de briser une dynamique dramaturgique soigneusement pensée.

Pour autant, le mot n'appartient plus exclusivement au théâtre ou à l'opéra et il est plus présent que jamais dans notre langage, ne perdant rien de son pouvoir de suggestion. L'entracte, c'est d'abord un moment non désiré de transition, voire de vide. Et si dans cet intervalle subi se jouaient des choses aussi importantes que dans les phases qu'il est seulement censé séparer ? L'entracte ne finit-il pas par l'emporter sur le cadre qui est censé le délimiter ?

Vous saurez vous saisir pleinement de cet espace de liberté et le remplir de la manière la plus inattendue, je n'en doute pas un instant !

Le Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand



Karim BENMILOUD

Contacts :

Monsieur Noël GORGE, Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional de lettres - 04 73 99 33 24

Madame Bernadette TALON, Service Vie scolaire au rectorat - 04 73 99 32 81

Concours de nouvelles de l'académie de CLERMONT-FERRAND 2022-2023

RÈGLEMENT

Article 1

Il est institué, sous l'égide du rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand, un concours s'adressant à tous les personnels, enseignants et non enseignants, actifs ou retraités de l'Éducation nationale, exerçant ou ayant exercé dans l'académie de Clermont-Ferrand dans le 1er, le 2e degré, public et privé sous contrat, ou l'enseignement supérieur.

Article 2

La forme choisie pour le concours est la NOUVELLE. Elle devra comporter entre 1 500 et 3 000 mots. Toute liberté est laissée aux auteurs pour choisir un sous-genre (fantastique, policier, merveilleux, réaliste, historique, etc.). Pour l'année scolaire 2022-2023, le thème est : «**Entracte**».

Article 3

Les titres des nouvelles ne doivent pas être une simple reprise littérale de l'intitulé du thème.

Article 4

Tout participant à ce concours peut remettre une ou plusieurs nouvelles. Les textes seront dactylographiés et adressés par voie numérique, en format pdf, à l'adresse bernadette.talon@ac-clermont.fr. Les nouvelles ne seront pas retournées à leurs auteurs.

Article 5

L'envoi doit parvenir pour le 24 février 2023 et sera accompagné d'une fiche de participation séparée comportant le nom, le prénom, l'adresse et la qualité du concurrent. **Le nombre de mots sera également précisé.**

Article 6

L'illustration du thème, son appropriation, l'originalité, le style littéraire et les qualités narratives de la nouvelle serviront de base à l'appréciation du jury. Celui-ci sera placé sous la haute autorité de Monsieur le Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand et sous le parrainage d'un écrivain de renom.

Article 7

Les participants donnent leur accord pour la publication sans indemnisation de leur nouvelle. La mention du nom de l'auteur et la référence au concours figureront sur toute publication éventuelle ou utilisation publique des nouvelles.

Article 8

Ce concours est doté de prix attribués en fonction du classement des lauréats. Tout participant recevra un exemplaire du recueil des nouvelles primées.

Article 9

La remise des prix sera organisée à la fin de l'année scolaire 2022-2023 à l'occasion d'une manifestation à Clermont-Ferrand.

Article 10

Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées. Le lauréat ayant remporté le premier prix l'année précédente, comme tout autre membre du jury académique, ne pourra pas concourir.

Article 11

Le jury est souverain. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Calendrier

- Octobre 2022
- 24 février 2023
- Mars - Avril 2023
- Juin 2023

lancement de l'opération et envoi du règlement
dépôt des nouvelles au rectorat
lecture des nouvelles par le comité de lecture
réunion du jury et remise des prix

Comité de lecture

- Noël GORGE, Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional de lettres
- Michel GAILLIARD, Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional de lettres
- Florence PESTY, Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale de lettres
- Céline FILTZ, Inspectrice de l'Education nationale, circonscription d'Issoire
- Gérard GEORGES, Écrivain
- Karen CANOVAS, Professeur documentaliste, collège Jules Ferry Brassac-les-Mines
- Isabelle FAVIER, Assistante sociale
- Christèle MAZERON, Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale de lettres en retraite

Comité de parrainage

- Hôtel Océania à Clermont-Ferrand
- Librairie Les Volcans à Clermont-Ferrand
- Librairie Le Bateau Livre à Cournon d'Auvergne
- Crédit Mutuel Enseignant Massif Central à Clermont-Ferrand
- Éditions Presses de la Cité à Paris
- Éditions Ramsay à Paris
- Éditions du Mot Passant à Villeurbanne
- Musée historique du Moulin Richard de Bas à Ambert
- Le Semeur Hebdo à Clermont-Ferrand

Ramsay
Éditions



Océania
CLERMONT-FERRAND



LIBRAIRIE
LES VOLCANS
SCOP

Crédit Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

N° Indigo 0 825 33 30 30

PRESSES
DE LA CITÉ

LE SEMEUR
hebdo

CONCOURS DE NOUVELLES MOTS PASSANT 2023



ENTRACTE

ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND
Liberté
Égalité
Fraternité

Ouvert à tous les personnels de l'académie de Clermont-Ferrand
Pour tout renseignement : 04 73 99 32 81